S'Grussemer Blett*

Février 2020 Numéro 45

* bulletin d'informations de Grussenheim

PISTE CYCLABLE ET RESEAU D'EAU

Les travaux de la piste cyclable et de la conduite d'eau sont bien avancés et se poursuivent maintenant à l'intérieur des agglomérations de Grussenheim et d'Elsenheim.
En novembre, après la récolte du maïs, l'entreprise Vogel a réalisé le terrassement de l'emprise des travaux et l'entreprise Speyser a posé une conduite de diamètre 200. Dans la deuxième quinzaine du mois de janvier, l'entreprise Guth a enterré la ligne HTA de 20 000 Volts.
Depuis le 20 janvier, les travaux se poursuivent par la pose d'une nouvelle canalisation dans les 2 communes pour les connecter sur les conduites principales. Ces travaux à l'intérieur de l'agglomération peuvent occasionner quelques désagréments aux usagers de la route et aux riverains. En effet, la conduite est posée dans l'emprise de la chaussée et une circulation alternée a été mise en place. La conduite sera raccordée à la conduite principale à hauteur du rond-point et va remplacer deux anciennes conduites. Quand elle sera posée, les branchements des particuliers seront refaits. Le SDEA ou l'entreprise prendra contact avec chaque usager pour expliquer et définir les travaux qu'il y a lieu de faire.

Ces travaux vont rénover la distribution de l'eau dans le village, renforcer le débit par la réalisation d'un bouclage avec la rue d'Alsace, permettre une meilleure maîtrise budgétaire et même sécuriser le château d'eau de Jebsheim. Ils sont entièrement pris en charge et financés par le SDEA.
Dès que la météo le permettra, l'entreprise Vogel terminera la piste cyclable entre les deux villages par la pose de l'enrobé.
Les travaux devraient être terminés pour la fin mars.

LA SECURITE AUX SORTIES D'ECOLE

La sécurité des écoliers à l'entrée et à la sortie des écoles est une des grandes préoccupations de la commune. Elle dépend des lieux, du comportement des usagers de la route et des parents qui conduisent leurs enfants à l'école.
Du fait des travaux , la situation est devenue un peu plus critique mais des mesures ont été prises pour minimiser les risques.
L'arrêt du RPI a été déplacé à un endroit où les enfants peuvent attendre, monter et descendre du bus en toute sécurité.
De plus, le cheminement de l'école jusqu'au bus se trouve en site sécurisé.
Un aménagement de sécurité d'ensemble sera réalisé à la fin des travaux.
Nous rendons attentifs les parents qu'ils sont, eux aussi, acteurs de la sécurité de leurs enfants aux abords de l'école.
Les élèves des classe de Grusseheim ont réfléchi ces problèmes de sécurité et nous font pas de leurs recommandations. Vous pouvez prendre connaissance de leurs travaux dans ce Grussemerblett.

Quand vous nous regardez, vous nous préférez entiers ou écrasés?
Pour notre sécurité, ralentissez! **Roulez mieux pour nous rendre joyeux.**
Au volant faites doucement pour éviter les accidents.
Au volant ralentissez pour notre sécurité.

SECURITE ROUTIERE

Soyons vigilants aux abords de l'école !

Les élèves nous le rappellent avec des dessins...

INSCRIPTION A L'ECOLE

Votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 et fera son entrée à l'école maternelle en septembre 2020.
Afin de procéder à **l'inscription** scolaire de votre enfant, nous vous invitons dans un premier temps à vous présenter en **Mairie** aux heures d'ouverture, entre **le 3 et le 28 février 2020**, munis des documents suivants :

- Le livret de famille (ou un extrait d'acte de naissance)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de santé de l'enfant (ou tout document attestant de sa vaccination aux vaccins obligatoires pour son âge : **vaccin diphtérique, tétanique et poliomyélitique**)

Suite à cette inscription, la Mairie vous délivrera un certificat d'inscription scolaire ainsi qu'un certain nombre de documents à compléter.
Dans un second temps vous vous présenterez à l'école afin que la directrice de l'école procède à l'enregistrement de l'inscription de votre enfant.
Deux dates vous sont proposées : le **vendredi 6 mars** ou le **mardi 17 mars**.
Merci de prendre rendez-vous par téléphone au 09 72 14 31 90 ou par mél ce.0681215B@ac-strasbourg.fr (préférez cette solution si l'école n'est pas joignable par téléphone).

PERISCOLAIRE D'ELSENHEIM

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est plurinominal. Un regroupement de candidatures est possible mais il ne constitue pas une liste au sens strict du terme comme dans les communes de 1 000 habitants et plus. Ainsi, le panachage est possible et le bulletin peut comporter plus ou moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le dépôt de candidature est une procédure obligatoire dans l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille. Aussi, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés (art L. 257 du Code électoral).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les bulletins qui comportent une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature sont déclarés comme nuls.

Extrait du bulletin n°205—décembre 2019 -de l'association des Maires du Haut-Rhin

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

Mairie
25 grand'rue - 68320 GRUSSENHEIM
☏ 03 89 71 62 47 🖷 03 89 71 67 54
Internet : www.grussenheim.fr
Messagerie : mairie@grussenheim.fr